

POLITIQUES DE GARANTIES

- **ATTENTION** notre garantie s'applique seulement pour les produits revenus dans leur état original et ne couvre aucun autre frais (main-d'œuvre, installation, finition, etc.)
- Nos produits sont garantis pour tout défaut de fabrication pour une période d'un an. Ils sont conçus avec des matériaux de première qualité, le degré d'humidité recommandé de son environnement est de 35° à 60°.
- Toutefois, le bois est un matériel vivant dont l'humidité influence grandement. Le bois peut se contracter ou se dilater à cause de sa nature, les problèmes engendrés ne peuvent être considérés comme un défaut de fabrication.
- Les conséquences sont habituellement le gauchissement du bois plus ou moins important selon le degré d'humidité du milieu ambiant.
- Cette situation, engendrée par l'humidité, ne peut être considérée comme un défaut de fabrication. Seul le propriétaire peut contrôler l'humidité ambiante.
- À noter qu'il n'y a aucune garantie sur les joints pour les finis opaques.
- Les portes unies ne sont pas garanties

GARANTIE CONTRE LE GAUCHISSEMENT :

- Nos portes sont garanties contre le gauchissement de plus de ¼ de pouce.
- Une traverse est nécessaire sur une hauteur de plus de 42 pouces pour la garantie.
- Une traverse est nécessaire sur une largeur excédent 24 pouces pour la garantie.
- Aucune porte supérieure à 60" de haut n'est garantie contre le gauchissement.
- Les cadres de plus de 42" sont garantis avec une traverse sur demande seulement.